



Réunion Thématique Agriculture avec les Chambres d'agriculture Isère et Rhône

Compte-rendu

Date : vendredi 29 mai de 14h à 15h30

Lieu : Réunion en visioconférence

Participants :

- Chambre de l'Isère (38) : Sylvie Fanjat (Conseillère aménagement) et Linnéa Chabre
- Chambre du Rhône (69) : Émilie Barbier (Responsable de Pôle Entreprises et Territoires) et Gabrielle Henrion (Conseillère Foncier et Urbanisme)
- Région : Franck Gimenez, Line Romdhane, Anaïs Raymond, Damien Favier, Céline Juveneton

Présentation des enjeux

Les participants notent et partagent le constat d'un cumul des impacts agricoles dans le secteur avec d'autres grands projets d'aménagement en cours.

La Région évoque les cas particuliers rencontrés sur le tracé comme celui du silo de la coopérative Oxyane (une éventualité pour le projet). Les deux chambres confirment l'aspect stratégique de cet équipement et confirme la difficulté de relocaliser un tel équipement compte tenu de son coût, de l'organisation locale de la filière et de la disponibilité faible de terrain non agricole utilisable pour une telle activité.

Point sur les modalités d'analyse des effets

Les deux chambres rappellent la nécessité d'étudier les impacts au plus tôt dans le processus de projet. L'impact sur la coopérative induit un impact sur la filière.

La Région précise que le critère agricole fait bien partie des aspects pris en compte dans la conception du projet mais rappelle également que les sites à l'études seront ceux retenus en lien avec les partenaires locaux (communes et EPCI).

La Région précise qu'une étude d'impact au titre du code de l'environnement et une étude préalable de compensation collective agricole au titre du code rural et de la pêche maritime sont prévues dans la suite des études.

Les deux chambres précisent qu'elles ont la capacité de réaliser tout ou partie de l'étude préalable de compensation collective agricole.



Zoom sur la compensation

Les deux chambres font état d'une situation plus tendue qu'envisagée en matière de foncier agricole sur le Nord-Isère. Les ambitions de compensation foncière évoquées par la Région leur paraissent optimistes.

La Région poursuivre le travail sur ce volet avec les partenaires locaux (communes et EPCI). Elle pourra enclencher également des échanges avec la SAFER sur ce point.

Les participants affirment que les chambres peuvent aider à la formulation de proposition de compensation mais indique qu'elle ne dispose pas d'outils particuliers pour assister la Région en matière de recherche de foncier.